



Remise des clefs lors d'une location

Par **loona73**, le **05/10/2011 à 13:41**

Bonjour,
j'aimerais savoir si le propriétaire est en droit de garder tous les doubles des clefs concernant une logement loué.

Par **mimi493**, le **05/10/2011 à 16:09**

oui, mais il n'a pas le droit de s'en servir.
Vous avez le droit de changer les barilletts et de ne pas lui en donner le double

Par **loona73**, le **06/10/2011 à 11:15**

d'accord merci pour votre réponse rapide
par contre a-t'il le droit de me facturer le prix qu'il a payé pour le double des clefs afin de me les donner ?

Par **cocotte1003**, le **06/10/2011 à 12:40**

Bonjour, bien-sur que non, le bailleur doit vous remettre une clé de chaque porte, appartement, garage, cave.....) si vous en voulez plus à vous de les faire refaire. S'il en vuet un jeu : qu'il le fasse à ses frais. Refusez tout net de payer, cordialement